

**Dossier # : 1175924003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_ du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277), le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2005-18), le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08) et le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2017 (2016-14) afin d'interdire la construction de mezzanines en surhauteur et de préciser les critères d'évaluation des projets de construction et de changement de volumétrie d'un bâtiment (2017-10).

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :

ADOPTER LE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL (01-277), LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (2005-18), LE RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (2003-08) ET LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL - EXERCICE FINANCIER 2017 (2016-14) AFIN D'INTERDIRE LA CONSTRUCTION DE MEZZANINES EN SURHAUTEUR ET DE PRÉCISER LES CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROJETS DE CONSTRUCTION ET DE CHANGEMENT DE VOLUMÉTRIE D'UN BÂTIMENT (2017-10).

VU les articles 113, 145.15 et 145.36 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

VU les articles 130, 131 et 145 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4);

ATTENDU QUE l'arrondissement veut assurer un développement respectueux du milieu d'implantation;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite exiger des travaux complémentaires qui profiteront à la collectivité;

ATTENDU QUE l'arrondissement désire apprécier l'acceptabilité sociale d'un projet avant de l'approuver;

ATTENDU QUE l'arrondissement doit avoir les outils nécessaires pour évaluer les projets de construction et d'agrandissement;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement a formulé une recommandation favorable au présent dossier lors de sa réunion du 30 mai 2017.

Il est recommandé :

DE donner avis de motion de la présentation, à une séance subséquente du conseil, du *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277), le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2005-18), le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08) et le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2017 (2016-14) afin d'interdire la construction de mezzanines en surhauteur et de préciser les critères d'évaluation des projets de construction et de changement de volumétrie d'un bâtiment (2017-10) ;*

D'adopter le premier projet du règlement 2017-10 intitulé *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277), le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2005-18), le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08) et le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2017 (2016-14) afin d'interdire la construction de mezzanines en surhauteur et de préciser les critères d'évaluation des projets de construction et de changement de volumétrie d'un bâtiment ;*

DE fixer l'assemblée publique de consultation requise en vertu de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) au mardi 29 août 2017 à 18 h au 201, avenue Laurier Est, 5^e étage, salle Mile End.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2017-06-23 11:36

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics